

Date de dépôt : 26 septembre 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2012 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux articles 3, alinéa 4, de la loi sur le tourisme, du 24 juin 1993 (L_{Tour}; I 1 60), et 4 du règlement d'application de la loi sur le tourisme, du 22 décembre 1993 (R_{Tour}; I 1 60.01), notre Conseil vous transmet le rapport de gestion de l'exercice 2012 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour information.

Il s'agit du premier rapport de gestion émis par la Fondation Genève Tourisme & Congrès, entité issue de l'intégration de l'Association Genève Tourisme & Congrès dans la Fondation pour le Tourisme (ci-après : la Fondation) en vertu de la modification de la L_{Tour}, du 29 juin 2012, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Notre Conseil souhaite souligner ce qui suit.

Les produits des taxes de séjour et de promotion du tourisme, nets des frais de perception du département des finances, se sont élevés à 15 032 950 F.

La subvention de l'Etat de Genève de 485 000 F n'est plus versée depuis 2012.

Un montant de 3 188 080 F a été octroyé à la Geneva Transport Card.

Des demandes de soutien, prises sur le budget courant, ont été approuvées par le Conseil de Fondation, à savoir un montant de 25 000 F accordé à ViaCook (projet de valorisation de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse pour créer une plus-value culturelle, touristique et économique pour les régions traversées dont Genève) et un montant de 80 000 F pour l'entretien des illuminations de Noël en Ville de Genève.

Le Conseil de Fondation a en outre donné son accord pour deux aides financières de 10 000 F chacune pour le Salon International des Chocolatiers ainsi que pour l'exposition « FOOD », qui a eu lieu du 19 décembre 2012 au 24 février 2013, au Musée Ariana, prélevées sur la « réserve pour manifestations à caractère international ». FOOD est une exposition internationale itinérante visant à créer une plate-forme pour une meilleure compréhension des valeurs liées à l'alimentation au travers d'œuvres d'artistes, présentée en avant-première à Genève puis ensuite à Milan, Sao Paulo et Marseille.

Les comptes de la Fondation sont équilibrés mais ils restent dépendants des nuitées.

Le Conseil de Fondation a approuvé le budget 2013, premier budget de la Fondation Genève Tourisme & Congrès qui inclut les activités de l'Association Genève Tourisme & Congrès qui est désormais en liquidation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER

Annexe : *rapport de gestion 2012 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès*

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

FONDATION GENEVE TOURISME & CONGRES (anciennement FONDATION POUR LE TOURISME)

1.	Conseil de Fondation	page 2
2.	Organe de révision	page 2
3.	Gestion de la Fondation	pages 2-3
4.	Aspects financiers	pages 3-6

1. Membres du conseil de Fondation

M. Pierre-François UNGER,	Président
M. Paul E. MULLER,	Vice-président
M. Bernard LAPERROUSAZ,	Membre
Mme Sabine VON DER WEID,	Membre*
M. Jean-Pierre AESCHBACH,	Membre
M. Eric BIESEI,	Membre
M. Philippe DUPRAZ,	Membre
M. Jacques LOUVIOT,	Membre
M. Sami KANAAN,	Membre**
M. Yves MENOUD,	Membre
M. Laurent TERLINCHAMP,	Membre

* Mme Sabine VON DER WEID a démissionné en date du 26 novembre 2012.

** M. Sami KANAAN a remplacé M. Pierre MAUDET en date du 14 septembre 2012. Dans le cadre des changements intervenus dans la loi sur le tourisme et les statuts de la Fondation, tous les membres du conseil ont démissionné en date du 31 décembre 2012. Un nouveau conseil a été formé avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2. Organe de révision

La «Fiduciaire Jacques Morand & Cie» fonctionne comme organe de révision pour l'année 2012.

3. Gestion de la Fondation

Le conseil de Fondation s'est réuni à 4 reprises en 2012 :

- le 3 février 2012
- le 27 avril 2012
- le 21 septembre 2012
- le 19 novembre 2012

a) Suivi de la gestion

Le conseil de Fondation du 21 septembre 2012 a approuvé le rapport d'activité 2011, ainsi que les comptes 2011 de la Fondation.

Le conseil de Fondation du 19 novembre 2012 a approuvé le budget 2013 de la Fondation incluant les activités de GT&C.

Le conseil a suivi tout au long de l'année 2012 les travaux du Cabinet Oberson, ainsi que les modifications de la Loi sur le Tourisme décidées par le Grand-Conseil concernant la refonte juridique des instances touristiques.

Lors de la séance du 19 novembre 2012, le conseil a notamment approuvé le contrat de transfert de patrimoine entre GT&C et la Fondation.

b) Les demandes de soutien, prises sur le budget courant, ont été approuvées par le conseil de Fondation en 2012 :

- un montant de CHF 25'000 accordé à ViaCook,
- un montant de CHF 80'000 pour l'entretien des illuminations de Noël,

soit un total de **CHF 105'000**.

Le conseil a également donné son accord en 2012 pour une aide financière de CHF 10'000 pour le Salon International des Chocolatiers et une autre également de CHF 10'000 pour Exposition Food à prendre sur la « réserve pour manifestations à caractère international ».

Plusieurs autres demandes de soutien ont été examinées par le conseil durant l'année 2012, qui ont fait l'objet, soit d'une réponse négative, soit d'une demande complémentaire d'informations.

4. Aspects financiers

a) Au niveau des produits

Globalement les produits de la taxe, nets des frais de perception, se sont élevés pour l'année 2012 à CHF 15'032'950 (2011 : 14'390'910) en hausse par rapport au budget fixé à CHF 14'698'518. Cette hausse reflète l'augmentation du prix de la taxe de séjour de plus de 11% appliquée en 2012, mais est nuancée par la baisse des nuitées (diminution de 1.23% sur le cumul à fin novembre 2012, bases OCSTAT). Le budget prévoyait une baisse plus marquée des nuitées de 5%.

La subvention de l'Etat de Genève de CHF 485'000 n'est plus versée depuis 2012.

b) Au niveau des charges, des dépenses et affectations

L'attribution à GT&C s'élève à CHF 9'400'000 pour l'année 2012, (2011 : CHF 9'200'000) conformément au budget. Il est à relever que ce contrat de prestations prévoyait un montant de CHF 9'800'000 pour l'année 2012.

L'attribution pour la Geneva Transport Card s'élève à CHF 3'188'080 (2011 : CHF 2'857'409) alors que le budget prévoyait un montant de CHF 3'082'750.

L'attribution 2012 se base sur les informations disponibles de l'OCSTAT, soit une baisse des nuitées de 1,23% à fin novembre 2012, appliquées aux nuitées définitives 2011 de 2'911'245 annoncées par le service de la perception. Le nombre de nuitées estimées s'élève donc à 2'875'437. Le prix considéré en appliquant le contrat 2012/2013/2014 avec UNIRESO/TPG est de 1.08 par nuitée. La charge pour 2012 s'élève donc à CHF 3'105'472. Un montant complémentaire de CHF 82'608 a été enregistré en 2012 pour des nuitées non considérées en 2011.

Conformément au nouveau contrat avec les TPG il n'y a plus de frais d'impression de la Geneva Transport Card à la charge de la Fondation (2011 : CHF 50'155).

Les participations ponctuelles, promises durant l'année 2012 et comptabilisées sur l'exercice, se sont élevées à CHF 105'000 (2011 : CHF 301'140) alors que le budget prévoyait un montant de CHF 300'000. Il est à noter un montant de CHF 12'340 consistant à un remboursement d'une promesse pas complètement utilisée et diminuant d'autant ce poste.

Les frais généraux se sont élevés pour l'année 2012 à CHF 82'720 (2011 : CHF 55'437), alors qu'ils étaient budgétés pour CHF 60'000. Une charge de CHF 19'255 relative aux frais de reprise des activités de GT&C (participation à la note d'honoraires de l'Etude Oberson) a été supportée par la Fondation.

La provision pour pertes sur débiteurs a été augmentée de CHF 90'000.

Les intérêts relatifs au prêt envers l'Etat de Genève s'élèvent à CHF 954'638 pour 2012 (2011 : CHF 981'940). Le taux est fixé à 3,75% jusqu'au 30 juin 2012. Le nouveau taux n'a pas encore été communiqué à la Fondation.

Afin d'être en conformité avec le Règlement d'application de la loi sur le tourisme, la réserve pour manifestations à caractère international a été abaissée à CHF 300'000, par transfert de CHF 210'000 au capital libre.

Pour 2012, une attribution à la « réserve pour compensation du remboursement du prêt » de CHF 730'156 a été effectuée conformément au budget (2011 : CHF 705'965).

Finalement, un montant de CHF 505'915 est versé aux fonds libres en 2012 (2011 : CHF 310'291), alors que le budget prévoyait un montant négatif de CHF 44'027. L'écart est expliqué, principalement, par les produits supérieurs à ceux budgétés.

c) Au niveau du bilan

Le total du bilan s'élève à CHF 32'372'936 au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : CHF 31'930'737).

L'actif est composé pour 73,63% de la participation Palexpo SA, de 7,78% du compte courant auprès de la BCGE et le solde, soit 18,59%, concerne des créances à court terme.

Un montant de CHF 4'400'000 a été reçu par la Fondation en date du 16 janvier 2013, alors que l'Etat de Genève a enregistré la sortie en 2012, (idem année précédente CHF 3'200'000).

Les créances à court terme sont les suivantes :	2012	2011
Administration fiscale cantonale de Genève	270'458.77	629'287.25
* Débiteurs-contribuables, AFC Genève, taxes à recevoir	1'662'543.40	1'719'685.44
Provision pour débiteurs-contribuables, AFC Genève, taxes à recevoir	- 290'000.00	-200'000.00
Provision pour frais de perception	-217'087.11	-222'484.29
Etat de Genève (subvention 2011 reçue en début de 2012)	0.00	485'000.00
Actifs transitoires, Geneva Transport Card / TPG 2011, 2'911'245 nuitées	28'755.00	111'363.00
Impôt anticipé à récupérer, Administration fédérale des contributions	<u>1'712.00</u>	<u>1'090.05</u>
	<u>1'456'382.06</u>	<u>2'523'941.45</u>

* Les débiteurs-contribuables concernant la taxe de séjour sont basés sur une estimation. Une divergence matérielle pourrait apparaître lorsque toutes les taxations 2012 auront été effectuées.

Le passif est constitué pour 76,32% du prêt envers l'Etat de Genève (tranche court et long terme), pour 2,38% de créanciers et charges à payer (hors prêt envers l'Etat de Genève, tranche court terme) et de 21.3% des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2012.

Les créanciers à court terme sont les suivants :

Parrainage vedette CGN	60'000.00	120'000.00
Association Sensibilisation Développement (ASDD)	5'000.00	5'000.00
Stewards urbains	0.00	40'000.00
L'ombre des lumières	0.00	10'000.00
Registre du commerce	410.00	0.00
Registre du commerce	50.00	0.00
Musée international de la Réforme, traduction	<u>20'000.00</u>	<u>20'000.00</u>
	<u>85'460.00</u>	<u>195'000.00</u>
Prêt de l'Etat de Genève (part moins de 1 an)	760'567.00	730'156.00

Les charges à payer sont les suivantes :	2012	2011
Provision jetons de présence exercices antérieurs	0.00	9'441.95
Provision révision	5'000.00	5'000.00
Provision solde 2012 GTC / TPG, 2'875'437 nuitées estimées à 1.08	105'471.96	0.00
Intérêts courus du 1 ^{er} juillet au 31 décembre	469'716.50	484'922.00
Provision frais de bouclement fiduciaire	15'000.00	10'000.00
Provision frais d'impression Geneva Transport Card 2010	40'000.00	40'000.00
Provision frais d'impression Geneva Transport Card 2011	<u>50'155.20</u>	<u>50'155.20</u>
	<u>685'343.66</u>	<u>599'519.15</u>

Le prêt envers l'Etat de Genève s'élève au 31 décembre 2012 à CHF 24'708'372 (CHF 23'947'805 prêt à long terme et CHF 760'567 remboursable au 30 juin 2013), 31 décembre 2011 : CHF 25'438'528 (long terme : CHF 24'708'372 et remboursable au 30 juin 2012 : CHF 730'156).

Les fonds propres ont globalement augmenté de CHF 1'196'071 au 31 décembre 2012. La réserve pour compensation du remboursement du prêt a été dotée de CHF 730'156 correspondant au montant effectif du remboursement réalisé en 2012. La réserve pour manifestations à caractère international, également comprise dans les fonds propres de la Fondation, a été utilisée en 2012 pour un montant de CHF 40'000, un montant de CHF 210'000 a été transféré au capital libre afin d'être en conformité avec le règlement d'application de la loi sur le tourisme.

Genève, 25 février 2013



Le président



Un membre